



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 29 juin 2021 à 18h00
par vidéoconférence

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse
 Mme Martine St-Amant conseillère municipale
 M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale
 M. Michel Champagne directeur général
 Me Julie Marchand greffière

Est absente : Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale

Dans le respect de l'esprit des mesures imposées en contexte de pandémie du COVID-19, la séance sera tenue à huis clos et enregistrée de façon à être diffusée.

2021-06-150

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-151

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que
présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Demande d'usage conditionnel pour la propriété située au 521, rue Notre-Dame;
4. Résolution autorisant l'octroi d'un permis pour la tenue d'un événement spécial :
Les voix de chez nous;
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 501-2021 amendant le
règlement numéro 495-2021 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à
Saint-Tite en 2021;
6. Rejet de la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public pour la
location/achat d'une pelle sur roues usagées (# 2021-05-05);
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité



2021-06-152

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 521, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage conditionnel a été déposée au service d'urbanisme, concernant la réalisation de représentations musicales, instrumentales ou vocales sur la propriété située au 521, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché sur le site internet de la municipalité en date du 10 juin 2021 et au bureau de la municipalité en date du 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser, pour une période temporaire, les représentations musicales, instrumentales ou vocales dans le cadre de l'activité Les Voix de chez nous, soit, la production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13.10 du règlement de zonage 347-2014, interdit la présentation des spectacles ou représentations (œuvres musicales, instrumentales ou vocales) exercées à l'extérieur d'un bâtiment permanent, à moins d'avoir fait l'objet d'une demande d'usage conditionnel conforme au règlement numéro 384-2016 et être autorisée par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée est située dans la zone 118-P, zone dans laquelle peut être autorisé l'usage conditionnel demandé;

CONSIDÉRANT QUE les représentations musicales, instrumentales ou vocales auront lieu uniquement aux dates et heures suivantes, soit :

- Les jeudis 1^{er}, 15, 22 juillet et 12 août 2021, de 18h à 22h;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite effectue cet événement depuis plusieurs années et que celui-ci a généré très peu de plaintes provenant du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu aucun commentaire écrit suite à la publication de l'avis public;

CONSIDÉRANT QUE les représentations musicales ont pour but de divertir les citoyens et les visiteurs et de leur permettre de profiter des belles soirées estivales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a également déposé une demande de permis pour la tenue de son événement spécial pour la saison estivale 2021 aux dates et heures énumérées ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite veillera à maintenir les lieux salubres et sécuritaires en tout temps;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE l'usage conditionnel demandé soit autorisé seulement pour la saison estivale 2021 selon l'horaire suivante :

- Les jeudis 1^{er}, 15, 22 juillet et 12 août 2021 de 18h à 22h;

QUE l'autorisation émise est réservée exclusivement à la Ville de Saint-Tite et est non transférable;



**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

QUE l'usage respecte les heures et l'horaire ci-dessus mentionnés;

QU'en contexte de pandémie de la Covid-19, la Ville soit responsable d'assurer le respect de la distanciation physique et des mesures sanitaires en vigueur par les participants à l'activité.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-153

RÉSOLUTION AUTORISANT L'OCTROI D'UN PERMIS POUR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : LES VOIX DE CHEZ NOUS

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Ville de Saint-Tite a déposé une demande de permis d'événement spécial auprès de la Ville pour la tenue de l'activité Les Voix de chez nous;

CONSIDÉRANT QUE cette activité aura lieu les jeudis 1^{er}, 15, 22 juillet et 12 août 2021, de 18h à 22h;

CONSIDÉRANT QUE les spectacles des Voix de chez nous auront lieu sur le terrain de stationnement de la Fabrique de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'il y aura de la vente d'alcool sur le site des spectacles;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des sites sera assumée par la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la délivrance d'un permis d'événement spécial à la Ville de Saint-Tite, pour la tenue des activités Les Voix de chez nous qui auront lieu les 1^{er}, 15, 22 juillet et 12 août 2021, de 18h à 22h, le tout aux conditions suivantes:

- Les activités autorisées ne doivent avoir lieu qu'aux dates et heures mentionnées ci-dessus;
- La vente d'alcool doit faire l'objet d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, préalablement à la tenue des activités;
- Le promoteur doit assurer la sécurité de ses installations;
- En contexte de pandémie de la Covid-19, le promoteur doit s'assurer du respect de la distanciation physique et des mesures sanitaires par les participants aux activités;
- Le promoteur doit respecter toutes les normes établies par la santé publique, dont le nombre de spectateurs permis sur le site;
- La résolution qui sera adoptée par le conseil municipal constitue l'entente entre la Ville et le promoteur.

Adoptée à l'unanimité



MOTION

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 501-2021
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 495-2021 IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS
SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À SAINT-TITE EN 2021**

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 501-2021 modifiant le règlement numéro 495-2021 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2021.

Ce règlement a pour objet de modifier les événements spéciaux identifiés.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2021-06-154

**REJET DE LA SOUMISSION REÇUE DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC
POUR LA LOCATION/ACHAT D'UNE PELLE SUR ROUES USAGÉES (# 2021-05-05)**

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'offres public (# 2021-05-05) qui se terminait le 14 juin 2021, une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire se prévaloir de la clause de réserve prévue aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite rejette la soumission déposée pour la location/achat d'une pelle sur roues usagée :

Soumissionnaire	Montant soumission
9199-0614 Québec Inc. (Gestion Vertex)	370 290.00 \$ taxes incluses

Adoptée à l'unanimité


PÉRIODE DE QUESTIONS


2021-06-155

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité


Me Julie Marchand, greffière


Annie Pronovost, mairesse